

Examens 2020-2021

Modalité Etudiant - Covid-19

A votre arrivée



L'entrée dans l'école est interdite à toute personne qui présente les symptômes suivants : rhume, toux, fièvre, syndrome grippal



Il vous est demandé de ne pas arriver plus de 10 minutes avant votre heure de passage pour l'épreuve intégrée. Si les portes de l'école sont fermées, utilisez la sonnette (blanche) à gauche de la porte d'entrée. Un membre du personnel administratif vous fera entrer. Vous devez être seul.



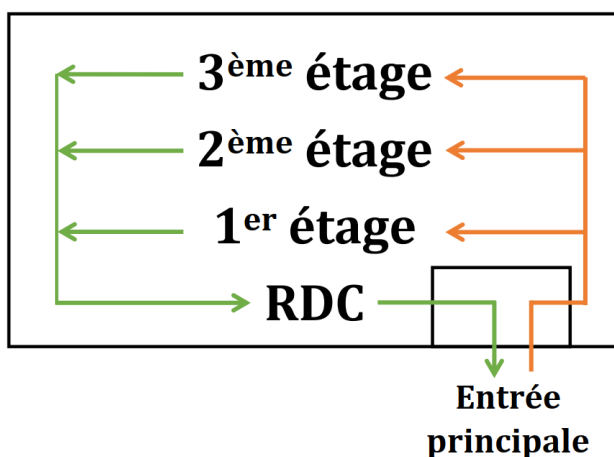
Pour pouvoir entrer dans le bâtiment, vous devez obligatoirement porter un masque. Si vous n'en avez pas, le personnel administratif de l'école vous en fournira un. Préférez un masque à usage unique, plus agréable pour parler.



Vous devez vous laver les mains à l'aide du gel mis à votre disposition à l'entrée/sortie du bâtiment ainsi que lors de la rentrée dans le local pour la défense. Vous devez également respecter la distanciation de 1m50 dans le bâtiment.



Plan de circulation



Priorité est donnée aux personnes sortant de l'école.

La montée vers les étages s'effectue par la cage d'escalier de l'ascenseur.

La sortie se fait à l'aide de l'autre cage d'escalier se trouvant de l'autre côté.

Si pour un raison, vous deviez emprunter un autre sens de circulation, serrez votre droite et laissez passer les personnes venant en face en respectant les distances de sécurité.

Avant, pendant et après votre examen



Vous devez rejoindre votre salle d'examen (ou la salle d'attente lors d'examens oraux) immédiatement. Le n° de local vous sera communiqué avant et sera affiché à l'entrée du bâtiment. Si vous passez un examen oral, vous devrez d'abord attendre dans une salle d'attente à côté de votre classe d'examen dans laquelle vous trouverez du matériel de désinfection. A la fin de l'examen, vous devrez laisser votre copie dans une boîte à la sortie de la classe.



Si vous quittez la salle de l'examen, vous devez vous laver les mains en entrant à nouveau dans la salle.



Pour sortir de l'école, vous devrez descendre par l'autre cage d'escalier jusqu'au rez-de-chaussée (flèches vertes sur le plan de circulation).



Aucun rassemblement n'est autorisé dans ou à l'extérieur du bâtiment.